



Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des Captages de Potte et Morchain

Réunion du Comité de Pilotage (1)
23 novembre 2016 - 14h30 - Morchain
Compte-rendu

Présents

SIEP du Santerre	
M. Philippe Cheval	Président
Mme Sandrine Petit	Directrice
Mme Liliane Rubin	Membre du bureau du SIEP
Mme Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE
GEONORD	
Mme Laurence Dennis	Gérante
Mme Perrine Gamez	Chargée de projet
Antea Group	
Mme Claire Jullien	Chargée de projet
Agence de l'Eau Artois Picardie	
M. Loïg Meteron	En charge des ORQUE
Maire	
M. Jean-Paul Bourgy	Maire de Morchain
Représentant des consommateurs d'eau	
M. Didier Crampon	
DREAL	
M. Loïc Barthélémy	Service eau et nature
Représentants agricole	
Marie Delfortrie	Exploitante à Mesnil-St-Nicaise
M. Jean Marc Wissoc	Exploitant à Morchain
M. Laurent Degenne	Exploitant à Potte
Coopératives	
M. Michael Winkelass	Coopérative NORIAP



Collectivités	
Mme Laurence Mopty	Communauté de communes du pays Neslois en charge du SPANC
M. Cyrille Capron	Syndicat d'assainissement du Pays Hamois

Excusés

SIEP	
M. Gérard François	Vice-Président du SIEP du Santerre
Chambre d'Agriculture	
Mme Aurélie Albaut	
Agence de l'Eau Artois Picardie	
M. Jean Lalanne	
Membres du bureau du SIEP du Santerre	
M. Fabrice Massias	
ABP	
M. Jean Baptiste Pertriaux	Directeur adjoint
VNF	
Mme Pasquet	
AMEVA	
Mme Mélanie Leclair	Animatrice SAGE Haute Somme

Documents transmis à l'ensemble des participants :

- Documents de travail de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) de Potte et Morchain

Cette première réunion des membres du comité de pilotage de l'ORQUE des captages de Potte et Morchain a permis d'aborder les points suivants :

1. Propos introductifs
2. Présentation de l'étude et caractéristiques du territoire
3. Méthodologie et détermination d'une Aire d'Alimentation des Captages opérationnelle
4. Suite à donner : détermination de la vulnérabilité intrinsèque

Le document présenté en réunion et le compte-rendu sont consultables sur le site internet du SIEP :

<http://siep-du-santerre.fr> : Onglet "Qualité de l'eau" → "Opération de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau de Potte et Morchain"



1. Propos introductifs

Philippe CHEVAL, Président du SIEP du Santerre, remercie les participants pour leur présence. Il souhaite faire un tour de table afin que l'ensemble des membres se présentent. Il informe qu'il est heureux d'accueillir la DREAL qui représente l'Etat pour ce premier comité de pilotage.

Philippe CHEVAL explique le contexte lié à l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) de Caix. Il a demandé à ce que les captages de Caix 3 soient nommés Grenelle et suivent les mêmes études que Caix 1. Il expose sa volonté de ne pas stigmatiser les agriculteurs et ajoute qu'il faut qu'un effort soit réalisé par l'ensemble des acteurs du territoire. Pour Caix, l'ORQUE a été réalisée en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP) en 2010. Le Préfet a approuvé le plan d'actions par un courrier adressé au SIEP, le 25 janvier 2013.

Philippe CHEVAL s'inquiète de l'augmentation du taux des nitrates dans l'eau. Il explique que pour l'ORQUE de Caix la démarche est plutôt curative car les taux de nitrates sont déjà élevés. Des mélanges d'eau s'effectuent entre les eaux venant des forages de Caix 1 et Caix 3. Il explique que le BRGM réalise actuellement 2 études sur Caix. Une visant à établir un modèle mathématique sur la migration des nitrates et l'autre qui devrait permettre de déterminer l'origine des nitrates. Ces études sont destinées à obtenir une vision la plus large possible afin d'appréhender ce système complexe.

En revanche, il se félicite d'avoir lancé avec l'accord des membres du comité **une ORQUE volontaire sur les captages de Potte et Morchain** afin de suivre une démarche cohérente sur le territoire et de préserver l'intégralité des ressources en eau du SIEP du Santerre.



Le but étant de se projeter dans l'avenir et prendre conscience qu'il faut améliorer toutes les pratiques afin de préserver les ressources naturelles.

Philippe CHEVAL annonce que le levier principal est l'adhésion de tous, aussi bien du monde agricole que non agricole. De par l'expérience de Caix, certains ne jouent pas le jeu ce qui met en péril l'objectif d'une amélioration de la qualité de l'eau. Il souhaite notamment acquérir des terres autour des captages afin de mettre les meilleures pratiques à ces endroits très vulnérables. Il se trouve face à une situation délicate avec la Safer qui ne vend pas au SIEP des terres qu'elle vient de mettre en réserve à Hangest-en-Santerre.

Laurent DEGENNE informe que les agriculteurs ne sont pas contre l'environnement et qu'ils ont leur rôle à jouer pour la préservation de la ressource en eau. Parfois ce rôle est mal connu des autres acteurs.

Philippe CHEVAL met en avant le fait que les ORQUE soit multi-pressions pour ne pas stigmatiser le monde agricole.

Jean-Marc Wissocq informe qu'il a pu travailler avec la Safer pour la communauté de communes du pays Neslois. Elle a pu acquérir 25 ha grâce à des propriétaires qui voulaient vendre des terres libres d'occupation.

2. Présentation de l'étude et caractéristiques du territoire

Philippe CHEVAL donne la parole à Marine JOSSE, chargée du projet des Opérations de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau au SIEP du Santerre.

Marine JOSSE précise que l'objectif du COPIL est de valider le périmètre de l'AAC. Elle détaille la présentation du power point qui est jointe au compte-rendu. Elle détaille les différentes phases de l'étude qui va durer 19 mois. Le coût de l'étude est estimé à 115 000 €. Des subventions sont apportées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour l'étude et le poste d'animation à hauteur de 70% et la Région pour le poste de l'animation à hauteur de 10%.

Claire JULLIEN du bureau d'études Antea Group prend la parole pour expliquer les caractéristiques techniques des forages et présenter le contexte géologique des deux champs captant. L'implantation des captages de Potte les rendent plus vulnérables aux pollutions diffuses que ceux de Morchain.

Claire JULLIEN présente l'environnement autour des ouvrages. 13 captages d'eau potable sont recensés. Claire JULLIEN vérifiera cette donnée car les membres du comité de pilotage sont surpris par ce nombre. **La présentation jointe à ce compte-rendu reprend en détail les 13 ouvrages concernés.**



Elle informe qu'il n'y aura pas d'impact du canal Seine Nord Europe sur les captages de Morchain et Potte, celui de Morchain étant le plus proche du projet.

Marine JOSSE précise que Voies Navigables de France (VNF) a bien été invitée mais les personnes contactées se sont excusées et ont bien confirmé le fait qu'il n'y aura pas d'impact.

Philippe CHEVAL n'est pas satisfait que VNF ne soit pas présent au COPIL. Il demeure inquiet concernant les impacts potentiels sur l'alimentation en eau potable.

Marine JOSSE explique le contexte qualitatif des captages. Les graphiques sont dans la présentation. Les nitrates tendent à augmenter ces dernières années. Le taux de nitrates est plus important à Potte qu'à Morchain (vulnérabilité plus importante). Par contre, il y a plus de traces de matières actives dans les captages de Morchain. Des traces d'atrazine sont présentes dans les deux captages.

3. Méthodologie et détermination d'une AAC opérationnelle

Claire JULLIEN précise que la nappe de la craie est déconnectée de la Somme. Afin de calculer le périmètre de l'AAC, elle s'est basée sur la piézométrie Régionale, le bassin topographique et la zone d'appel. Elle précise qu'elle s'est également servie du guide méthodologique du BRGM. Les isochrones 50 (le temps qu'une goutte d'eau arrive au forage en 50 jours) ont été représentés dans les cartes de l'AAC.

Claire JULLIEN présente l'Aire d'Alimentation des Captages de l'Etude dans la présentation. Une seule AAC est présentée pour les champs captants de Potte et de Morchain. Elle s'étend sur une surface de 25 km² et concerne 11 communes.

Marine JOSSE précise qu'il faut revoir les contours de l'AAC de manière opérationnelle avec le cadastre et surtout les ilots agricoles afin de pouvoir réaliser de manière cohérente les diagnostics à la parcelle. De même pour les particuliers d'une commune qui seront contactés pour la mise aux normes de leur assainissement, il est important de ne pas diviser la partie urbaine de la commune.

La carte de l'Aire d'Alimentation des Captages opérationnelles est présentée dans les documents joints à cet envoi. Elle a été modifiée à l'issue des discussions du COPIL.

4. Suite à donner

Laurence DENIS du bureau d'études GEONORD explique la méthodologie des sondages pédologiques qui seront réalisés dès décembre 2016 pour ensuite calculer la vulnérabilité intrinsèque de l'AAC. La combinaison des résultats des sondages à la tarière de 1,20 mètre de profondeur et des données hydrologiques permettront de déterminer les vulnérabilités (de faibles à très élevées). Elle explique qu'un sondage tous les 5 ha est prévu dans les zones les plus sensibles et 1 sondage tous les 20 ha dans les zones de plateau. L'estimation du nombre de sondages est basée sur une surface de 2375 ha de Surface Agricole Utile.

Laurence DENIS informe que la personne en charge des sondages va passer dans les champs à pieds sans faire de dégâts. Afin de prévenir le plus largement possible les exploitants dans la zone de l'AAC, elle précise aux membres du copil qu'un **courrier sera adressé dans les communes concernées pour affichage en mairie.**

Marie DELFORTRIE expose que les agriculteurs doivent être informés du passage du pédologue sur leurs parcelles pour que cette action se déroule au mieux.

Laurence DENIS répond que c'est ce qui est prévu et que pour toucher le plus largement possible il faut informer les maires pour diffusion auprès des exploitants de la commune. Elle informe qu'une réunion publique se tiendra en février. Cette réunion permettra de fédérer l'ensemble de la population, de porter à connaissance le périmètre de l'AAC et de donner l'état de marche concernant le diagnostic multi-pressions et la méthodologie pour les diagnostics agricoles.

Marine JOSSE précise que dans l'aire d'alimentation des captages qui sera validée, seules 5 communes sont des communes dites à « enjeu eau ». Ces communes peuvent bénéficier d'aides bonifiées comme les MAEc pour le monde agricole ou pour la réhabilitation des installations en assainissement non collectif dans le cadre de classement en zone à enjeu sanitaire. Elle demande à l'Agence de l'Eau s'il est possible de faire passer toutes les communes de l'AAC en commune à enjeu eau.

Loïg METERON informe qu'il faudra que le SIEP fasse un courrier de demande à l'AEAP. La révision du nouveau programme sera applicable pour 2018. Il est possible que les communes soient déclarées en enjeu eau seulement à partir de 2018.

Cyrille CAPRON explique que pour l'assainissement non collectif une étude à la parcelle serait judicieuse pour évaluer les possibilités d'aménagement chez les particuliers.



Laurent DEGENNE précise que les traces d'atrazine retrouvées dans l'eau ne proviennent pas du monde agricole car il y a eu très peu de maïs dans le secteur. Il informe que les chemins de fer sont proches et qu'il faut également avoir un regard attentif sur les autres acteurs du territoire en faisant attention de ne pas stigmatiser les exploitants agricoles.

Philippe CHEVAL répond qu'il a conscience de l'enjeu de faire agir l'ensemble des acteurs d'un territoire. Une étude multi-pressions est réalisée.

Philippe CHEVAL conclut le premier comité de pilotage de l'ORQUE. Il informe qu'un mail sera envoyé à tous les membres avec la présentation et la version opérationnelle de l'AAC.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CHEVAL remercie les participants et lève la séance à 17h35.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr